



CAPL A Affectations Locales Déclaration Liminaire

Nantes, le 28 juin

Madame la Présidente,

Nous commencerons cette déclaration liminaire en rappelant la forte journée de mobilisation des fonctionnaires, le 09 mai, contre le projet de loi de transformation de la fonction publique. Ce projet gouvernemental est dévastateur, à notre sens, par rapport au statut actuel des fonctionnaires mais aussi pour le dialogue social national et local.

Nous ne rentrerons pas forcément ici dans le détail, mais notre analyse de l'ensemble des articles démontre que cette orientation politique est néfaste à l'intérêt général d'abord mais aussi et surtout pour les fonctionnaires.

De plus, notre Ministre, très friand d'être au-devant de la scène médiatique, a ainsi annoncé qu'il allait « proposer au Premier Ministre de déplacer des services de la DGFIP, soit environ 3000 agents, en région et notamment en ruralité ». Très « politique », cette annonce n'a pas de quoi rassurer les agent.es (il ne s'agit pas de faciliter les mutations vers la province ni de stopper le mouvement de suppressions de services), ni les usagers... En effet, l'orientation profonde du pouvoir demeure : réduire la place de l'action publique, voire la détruire

À la DGFIP, dans le vaste mécano de concept de « géographie revisitée », nous assisterons donc à un véritable déménagement du territoire :

- des transferts de services de Paris voire de grandes villes vers des territoires (qui représenteraient donc 3 000 agent.es environ),
- une poursuite des suppressions de certains services (division par 4 du nombre des implantations et 1 seul « conseiller » par EPCI),
- des partenariats passés avec les Maisons France Service (MFS), nouvelle appellation des maisons de services au public, forme « low-cost » de service public dans laquelle la DGFIP ne sera pas présente de façon pérenne,
- des formes d'accueils itinérants...

Le tout, sur fond d'accélération des suppressions d'emplois, de réforme de la Fonction publique et de régression générale des droits sociaux, notamment en matière de règles de gestion.

Concernant l'ordre du jour de cette CAP locale, notre direction sera concernée à partir de 2020 par la départementalisation. Nous rappelons que depuis le début Solidaires Finances Publiques s'est opposé à cette régression des règles de gestion qui n'a pour objectif que de supprimer les droits et garanties des agents pour renforcer l'arbitraire, la mobilité forcée et créer de véritables baronnies locales en terme de gestion des personnels. C'est malheureusement désormais facilement vérifiable entre autre avec le rallongement inacceptable des délais de séjour et la suppression pure et simple de la garantie à la commune lors d'une suppression ou réorganisation de services !

Sur le sujet crucial des effectifs, toutes les catégories sont fortement touchées par des vacances de postes puisque au niveau national, il faut bien avoir à l'esprit que la situation projetée des effectifs **au 31 décembre 2019 affiche un déficit de 4 812 agent.es tous corps confondus ! Pour notre département, cela correspond à un déficit d'agents titulaires de 13 inspecteurs, 43 contrôleurs et 122 agents.**

Bien évidemment, vous allez nous répondre que 1937 agents C stagiaires sont arrivés le 11 juin à l'ENFIP ; certes mais vous savez très bien que leur nombre ne va pas suffire pour combler l'intégralité des vacances de postes d'autant qu'un grand nombre renonce chaque année dès la connaissance de l'affectation. Tout cela ayant malheureusement pour conséquence dramatique de dégrader fortement les conditions de travail des agents déjà très sollicités depuis de nombreuses années.

Le mouvement qui nous occupe aujourd'hui comporte 15 vacances après affectation des titulaires A, l'état 2 que vous avez bien voulu nous remettre avant CAPL dénombre 15 ALD (44, Nantes, Saint-Nazaire,,,,) et **8 détachements** mais au total 8 postes demeurent non pourvus, il n'y a pas dans le département de titulaires suffisants, et les ALD sont parfois placés en surnombre.

La situation des ALD est préoccupante, certains n'occupent pas de chaises vacantes, aucune régularisation ne pourra avoir lieu pour eux en N+1, deviendront-ils ALD 44 alors qu'ils ont aujourd'hui une RAN d'affectation.

Les agents titulaires affectés sur des Trésoreries au 01/09 et pour lequel nous siégeons seront-ils informés dans un délai raisonnable de la suppression de celles-ci ? Quel sera le sort de ces agents ?

Dernière question, pourquoi 2 A à l'AJV ?

En conclusion, bien que la règle de l'ancienneté ait bien été respectée pour l'élaboration de ce mouvement local, les élus de Solidaires Finances Publiques voteront contre le projet, compte tenu de la situation des effectifs, du nombre de postes restants vacants, et de l'instauration arbitraire des nouvelles règles d'affectation qui vont restreindre les droits et garanties des agents.

Enfin, nous remercions les collègues de services RH pour le travail accompli et pour leur disponibilité !